

SIVOM de la VALLEE D'AURE**Mairie de Vielle-Aure****65170 – VIELLE AURE**

05 62 40 01 87

lerioumajou@wanadoo.fr

COMITE SYNDICAL DU 14 mars 2024**PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le comité syndical s'est réuni à la Mairie de Vielle-Aure, sur convocation régulière adressée à ses membres le 7 mars 2024 par Jean Paucis, son président en exercice, qui a présidé la séance.

Début de la séance : 18 heures 00 **Fin de la séance :** 19 heures 30

Secrétaire de séance désignée : Agnès SANTOLARIA

NOMS	Présents	Absents	Excusés	Procurations
BESSONE Michel		x		
BEYRIE Maryse	x			
BRUN Didier	x			
CARRERE Dominique		x		
CARRERE Noël		x		
CONSTANTIN Luce	x			
CORTES Agnès		x		
DUBERNARD Alain	x			
FERRAS Lucien		x		
FERRAS Marie-Christine		x		
FINES Frédéric	x			
FOUGA Sabine			x	
FOURTINE Didier		x		
GRANGE Vincent		x		
LANTENANT Boris	x			
MALERE Hélène	x			
MOUNIQ Jean			x	
PAUCIS Jean (Président)	x			
PEFONTAN Marie-Madeleine	x			
PENEVEYRE Alain	x			
PUYAU Maryse	x			
RICARD Louis	x			
RIVIERE Alain	x			
RIVIERE Patrick	x			
SANTOLARIA Agnès (Secrétaire de séance)	x			
SOLANA Michel	x			
SOULE-ARTOZOUL Rosa	x			
Suppléant Commune de Guchen		x		

Les délibérations suivantes ont été à l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du jeudi 18 janvier 2024,
- Validation des modalités de répartition pour la compétence obligatoire et la compétence optionnelle,
- Validation du coût horaire 2024 des agents du SIVOM,
- Validation des charges prévisionnelles 2024,
- Approbation du compte de gestion 2023 SIVOM
- Vote du compte administratif 2023 SIVOM,
- Affectation des résultats de l'exercice 2023 SIVOM,
- Approbation du compte de gestion 2023 ENERGIE RENOUVELABLE,
- Vote du compte administratif 2023 ENERGIE RENOUVELABLE,
- Affectation des résultats de l'exercice 2023 ENERGIE RENOUVELABLE,
- Approbation du compte de gestion 2023 TRANSPORT SCOLAIRE,
- Vote du compte administratif 2023 TRANSPORT SCOLAIRE,
- Affectation des résultats de l'exercice 2023 TRANSPORT SCOLAIRE,
- Questions diverses.

- Modalités de répartition pour la compétence obligatoire et optionnelle :

COMPETENCE OPTIONNELLE :

Personnel :

Le coût de cette compétence sera facturé aux communes ayant choisi cette compétence au prorata du temps passé par l'ouvrier d'entretien sur cette commune. (Coût horaire des agents pourra être fixé chaque année par le comité syndical au moment du vote du budget primitif)

Bâtiment technique SIVOM de la Vallée d'Aure :

- Le montant total de l'annuité des emprunts contractés sera réparti chaque année entre les communes proportionnellement au nombre d'habitants de chacune des communes par rapport au nombre total des habitants de ces mêmes communes.
- Les charges de fonctionnement de ce même bâtiment (eau, électricité, entretien général, assurance...), les dépenses courantes et les dépenses d'investissement seront réparties entre les communes proportionnellement au temps passé des agents sur ladite commune.
- Dans le cas d'une sous-traitance (dénégement), la facture sera répercutée sur la commune concernée.

Matériel :

- Le coût de l'entretien et du renouvellement du matériel sera réparti entre les communes proportionnellement au temps passé des agents sur ladite commune.

COMPETENCE OBLIGATOIRE :

- Les communes assurent les dépenses de fonctionnement et d'investissement selon les modalités suivantes :
20% potentiel fiscal (4 taxes) final, 60% Population INSEE, 20% potentiel financier final

- Validation du taux horaire 2024 des agents du SIVOM : arrêté à 24€.

- Validation des charges prévisionnelles 2024 :

CHARGES PREVISIONNELLES 2024								
Communes adhérentes	Heures théoriques des agents pour charges prévisionnelles	Administration générale payée par toutes les communes adhérentes	Compétence obligatoire			Pôle technique	Montant total à régler	Acomptes mensuels à régler De janvier à novembre
			Etudes, gestion, extension, aménagement et entretien de la base de loisirs Guchan / Vielle-Aure	Dépenses d'investissement (faux plafonds Guinguette 6000€)	Etude réalisée sur Agos 19950€ - 9975€ (soit un RAC de 9975€)	Travaux d'entretien des espaces publics, bâtiments communaux, chapiteaux, personnel et matériel		
		Montant à régler	Montant à régler			Montant à régler		
ARAGNOUET		2 739,10 €	12 052,16 €	1 606,96 €	1 203,63 €	0,00 €	17 601,85 €	1 600,17 €
AZET	400	432,13 €	2 463,52 €	328,47 €	399,11 €	13 653,93 €	17 277,16 €	1 570,65 €
BAZUS-AURE	626	466,35 €	2 519,77 €	335,97 €	429,60 €	21 060,92 €	24 812,61 €	2 255,69 €
BOURISP	1607	712,00 €	3 613,34 €	481,78 €	541,34 €	53 351,91 €	58 700,37 €	5 336,40 €
CADEILHAN-TRACHERE	0	265,66 €	1 221,40 €	162,85 €	649,13 €	164,27 €	2 463,31 €	223,94 €
CAMPARAN	168	207,40 €	1 089,10 €	145,21 €	260,43 €	5 725,39 €	7 427,54 €	675,23 €
ENS	84	72,24 €	401,83 €	53,58 €	183,93 €	2 836,56 €	3 548,13 €	322,56 €
ESTENSAN	168	137,68 €	719,68 €	95,96 €	227,66 €	5 650,72 €	6 831,70 €	621,06 €
GRAILHEN	168	81,75 €	448,87 €	59,85 €	197,25 €	5 594,72 €	6 382,44 €	580,22 €
GUCHAN	1285	523,68 €	2 798,81 €	373,17 €	474,77 €	42 711,13 €	46 881,57 €	4 261,96 €
GUCHEN		1 110,96 €	6 063,12 €	808,42 €	844,36 €	0,00 €	8 826,86 €	802,44 €
SAILHAN	1607	539,28 €	2 969,39 €	395,92 €	473,98 €	53 348,18 €	57 726,74 €	5 247,89 €
TRAMEZAYGUES		244,32 €	1 128,69 €	150,49 €	506,29 €	0,00 €	2 029,80 €	184,53 €
VIELLE-AURE	3214	1 467,44 €	7 510,32 €	1 001,38 €	904,34 €	106 606,75 €	117 490,23 €	10 680,93 €
Heures AGOS	1118							
TOTAL	10445	9 000,00 €	45000,00	6000,00	7295,82	310704,49	378 000,32 €	34363,67
SAINT-LARY participation études					2679,18			

- Toutes les délibérations présentées à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité.

Questions diverses :

- LA GAULE AUROISE demande l'autorisation d'organiser 10 matinées pêche les 11-18-25 juillet et les 1-8-15-22-29 Août et 5-12 septembre, ainsi qu'une journée nature pour les scolaires le 4 juin 2024 au lac de la base de loisirs d'Agos ; après discussion ces demandes ont été acceptées.

La Secrétaire de séance

Agnès SANTOLARIA

SIVOM DE LA VALLEE D'AURE

Marie
65170 VIELLE AURE
Tél. : 05 62 40 01 87